

Engagements déontologiques



Les principes éthiques et professionnels qui encadrent l'activité de formation du Studio Ambrotype & Co.

Organisme de formation certifié Qualiopi · Déclaration d'activité n° 11755675075

Le Studio Ambrotype & Co. inscrit son activité de formation dans le respect d'une déontologie professionnelle exigeante. Les présents engagements en précisent les principes, dans la relation aux clients comme aux bénéficiaires des actions de formation.

◆ DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

1. Respecter la personne, les valeurs humaines et le principe de neutralité.
2. Respecter le principe de non-discrimination.
3. Respecter les valeurs et les usages de la profession de formateur.
4. Respecter le principe de confidentialité professionnelle.
5. Respecter la législation en vigueur.
6. Communiquer les présents engagements à toute personne qui en fait la demande.

◆ RELATIONS AVEC LES CLIENTS

1. Établir et signer un contrat ou une convention préalablement à toute prestation de formation, précisant clairement les objectifs, les modalités et les rémunérations prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou de cotraitance.
2. Proposer des prestations en cohérence avec ses compétences et sa disponibilité.
3. Respecter les conditions contractuelles.
4. Fournir préalablement des renseignements exacts sur sa formation, ses compétences professionnelles et ses spécialisations (CV du formateur).
5. Exercer la prestation dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions de formation, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
6. Informer le client, dans les meilleurs délais, de tout élément susceptible d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou le bon déroulement des actions de formation.
7. Respecter le principe de neutralité et la confidentialité des informations concernant le client.
8. Mettre tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable et du possible, pour garantir la satisfaction du client.
9. Rester neutre vis-à-vis des jeux d'influence chez le client et n'exprimer aucun jugement sur lui auprès des bénéficiaires des actions.
10. Respecter la culture de l'organisation cliente.

◆ **RELATIONS AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION**

1. Inscrire ses actions de formation et de conseil dans le respect des critères de qualité émis par la profession et l'État.
2. Garantir aux stagiaires la confidentialité des propos tenus, des écrits et des comportements, sauf s'ils présentent un risque pour l'action.
3. Garantir une posture professionnelle et le respect des principes d'éthique professionnelle.
4. S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position, et ne pas subordonner l'intérêt des clients à ses propres intérêts.
5. Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
6. S'interdire tout prosélytisme, toute approche sectaire et toute manipulation mentale.

◆ **RESPECT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE**

1. Connaître et appliquer les lois et règlements relatifs aux actions de formation professionnelle continue, et se tenir informé de leur évolution.
2. Être en règle avec toute obligation légale et fiscale.
3. N'accepter aucune rémunération illicite.
4. Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
5. Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Je soussignée Mélanie-Jane Frey, gérante et formatrice du Studio Ambrotype & Co., m'engage à respecter les présents engagements déontologiques et à les communiquer à toute personne qui en fait la demande.

Fait à Paris, le 1er juin 2026

Mélanie-Jane Frey
Gérante et formatrice

